

Labellisation d'un GER

cahier des charges

Comment labelliser un GER ?

Si vous souhaitez labelliser un nouveau Groupe d'Etudes et de Recherche (GER) auprès de la SFSIC, il est nécessaire de déposer un dossier auprès de la Commission recherche et animation de la recherche : (vp-recherche@sfsic.org)

Pour rappel, la labellisation permet de donner une plus grande visibilité et une meilleure reconnaissance institutionnelle par la discipline des travaux menés.

La labellisation est renouvelable tous les deux ans, après remise et examen du rapport d'activités demandé.

Que doit contenir le dossier à adresser ?

Le dossier de labellisation comprend quatre à cinq pages et contient plusieurs renseignements indispensables pour que la commission puisse statuer :

- Identification des porteurs du projet qui doivent être obligatoirement et continûment adhérents à la SFSIC (identité, rattachement institutionnel en matière de formation et de recherche, ainsi qu'une biographie - 20 lignes)
- Présentation du projet : orientation innovante de recherche proposée, développement d'un espace de réflexion et d'échanges, constitution d'un réseau de recherche dans un champ particulier (liste non exhaustive).
Le projet du GER ne doit en aucun cas doubler avec d'autres GER, ni structures existantes : laboratoires, équipes d'accueil etc.
- Bibliographie qui permette de compléter la compréhension des orientations du projet.
- Formalisation du mode de fonctionnement envisagé.
- Membres pressentis pour constituer le GER

Le GER s'engage sur les points suivants :

- Les membres enseignants-chercheurs du GER adhèrent à la SFSIC.
- Les porteurs du projet adressent tous les deux ans à la Commission recherche et animation de la recherche un rapport d'activités écrit et circonstancié d'une dizaine de pages.
- Les résultats des travaux menés sont exposés lors des congrès de la SFSIC dans les temps réservés aux GER.
- Le GER labellisé appose le logo de la SFSIC sur les manifestations scientifiques qu'il organise
- Le GER répond aux sollicitations de la SFSIC (invitation à participer aux travaux de la Commission recherche et animation de la recherche ou à un événement organisé par la SFSIC).

La SFSIC s'engage sur les points suivants :

- Relayer via son site web, onglet GER, les informations que le GER lui communique (agenda, communiqué de presse, AAC etc.).
- Accompagner, via la commission recherche et animation de la recherche, certaines actions ou activités scientifiques sur lesquelles le GER la solliciterait (comité scientifique, mot d'ouverture ou de soutien à un colloque, mise en relation avec des adhérents ou des partenaires de la SFSIC nationaux ou internationaux, échange avec le porteur du GER, accès à la collection SFSIC etc.).
- Accueillir les GER lors des Congrès afin de leur permettre de se rencontrer et de se présenter aux adhérents.
- Labelliser les colloques et manifestations portés par le GER.
- Valoriser les travaux des GER via, entre autres, les Cahiers de la SFSIC.
- Favoriser la mise en relation des GER avec les associations professionnelles